



Le bulletin d'information de la Fédération nationale et des APEDYS



1 - Assises de la santé scolaire : la simplification des PAP, une (fausse) bonne idée ?

Parmi les annonces issues des Assises de la santé scolaire, la mesure n°1 semble, à première vue, marquer un pas en avant : la possibilité d'établir un Plan d'Accompagnement Personnalisé (PAP) lors d'une simple réunion d'équipe éducative, sans l'avis préalable du médecin de l'Éducation Nationale.

DANS CE NUMÉRO

- **1 - Assises de la santé scolaire : simplification des PAP ? p 1**
- **2 - les PAS - nos inquiétudes p 3**
- **3 - Troubles DYS, TDAH et emploi p 6**
- **4 - Témoignage p 9**
- **Cela se passe dans nos associations p 10**
- **Sourire p 12**

L'objectif affiché : fluidifier les démarches pour répondre plus rapidement aux besoins des élèves en difficulté, tout en allégeant la charge des médecins scolaires, dont la pénurie est aujourd'hui criante.

Mais cette simplification apparente pourrait bien, en réalité, ouvrir la voie à une fragilisation du dispositif.

Jusqu'à présent, le médecin scolaire jouait un rôle de garant : c'est lui qui, en s'appuyant sur les bilans médicaux et paramédicaux, validait l'existence de troubles durables des apprentissages et légitimait la mise en place d'un PAP. Même en l'absence d'un diagnostic formel, sa capacité à lire et interpréter les bilans permettait de repérer avec finesse les situations nécessitant un accompagnement pédagogique adapté.

En l'état, le transfert de cette responsabilité aux équipes éducatives soulève plusieurs questions de fond. Ces équipes seront-elles formées à l'analyse de bilans médicaux et à l'identification rigoureuse des troubles du neurodéveloppement ? L'intervention des pôles ressources garantira-t-elle toujours la présence d'un professionnel de santé ? À ce jour, rien ne le certifie.

Autre inquiétude : jusqu'ici, l'avis du médecin scolaire permettait de filtrer, de trier les demandes des familles, de poser un regard tiers, extérieur, et professionnel.

Ce glissement de compétences vers les enseignants pose aussi un problème d'équité. La mise en œuvre des PAP risque de devenir variable, d'un établissement à l'autre, voire d'un territoire à l'autre. Il pourrait en résulter une dilution des critères, avec des PAP de qualité inégale, parfois mal construits, générant confusion, surcharge administrative et, in fine, un désengagement des équipes sur le terrain. Nous savons depuis longtemps que ce sont les critères de sa mise en œuvre qui diffèrent d'une académie à l'autre. C'est sur ces critères qu'il faudrait un référentiel national.

Enfin, se pose la question cruciale des aménagements aux examens. Sans validation médicale intégrée au parcours du PAP, les familles devront recourir à des procédures dites complexes, et le risque de PAP de complaisance n'est pas à exclure, notamment dans les établissements soucieux d'optimiser leurs taux de réussite aux examens.

À ce jour, aucun texte officiel ne vient confirmer ces nouvelles modalités. Les PAP restent donc régis par les règles actuelles, dans l'attente d'une nouvelle circulaire qui viendrait formaliser et encadrer cette évolution. Il conviendra, d'ici là, de faire preuve d'une vigilance extrême quant à la mise en œuvre effective sur le terrain. Car si la simplification est toujours séduisante sur le papier, elle ne peut se faire au détriment de la rigueur, de l'équité et de la reconnaissance réelle des besoins des élèves à besoins éducatifs particuliers.

En absence de médecins EN il va redevenir nécessaire de s'appuyer sur les professionnels libéraux pour interpréter les tests normés de diagnostic

Audrey RONCALI

2 - les PAS : Pôle d'Appui à la Scolarité

https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/ense1076_annexe.pdf

(dossier de 5 pages dont voici quelques lignes)

4 – Missions ressources pour les écoles et les établissements scolaires

Le pôle d'appui à la scolarité peut être sollicité par une école ou un établissement pour expertiser une situation particulière d'élève présentant des besoins particuliers.

Le directeur de l'école peut solliciter directement le coordonnateur du PAS au même titre que le chef d'établissement pour disposer d'une aide en urgence ou expertiser un besoin particulier. Le pôle d'appui à la scolarité peut proposer une réponse de premier niveau, en recherchant l'accord des parents lorsqu'il s'agit d'une aide soutenue (Rased, AESH, éducateur, etc.).

Le pôle d'appui à la scolarité peut également être sollicité par les écoles et les établissements scolaires de son secteur afin de renforcer la coopération avec l'ensemble des professionnels concourant à la réussite scolaire des élèves : dispositifs d'aide, programmes de réussite éducative, etc.

Le coordonnateur veille à nouer des liens avec l'ensemble des partenaires présents sur le territoire du PAS, afin de pouvoir répondre de manière coordonnée et rapide aux situations d'élèves à besoins particuliers.

Alerte au Pôle d'Appui à la Scolarité : PAS

Nos inquiétudes par rapport au déploiement des Pôles d'Appui à la Scolarité (PAS) dans toutes les académies en 2025 pour plusieurs raisons :

A - Les méthodes employées par le gouvernement

Le gouvernement tourne le dos aux recommandations du CNC¹ et des objections de plusieurs associations (handicap et parents d'élèves) mais aussi de syndicats d'enseignants.

Par deux fois le gouvernement cherche à faire passer son texte à l'Assemblée Nationale au milieu d'autres propositions. En 2023 avec le projet de loi des finances (PLF), ce qui a été refusé et au milieu des ponts du mois de mai avec le PPL² pour le Livret de Parcours Inclusif.

Les Rectorats et les diverses instances comme les Comités Départementaux de Suivi de l'École Inclusive (CDSEI) communiquent très peu sur l'articulation entre le PIAL³ et les PAS.

B - Le secret médical et la lecture des bilans

L'équipe du PAS devrait être composée d'un coordonnateur à plein temps de l'Education Nationale, d'un éducateur spécialisé venant du médico-social. L'éducateur a vocation à analyser les demandes et à préconiser des solutions. Qui va avoir accès au dossier médical ?

Qui, dans cette équipe peut interpréter correctement des bilans de professionnels tels que bilan d'orthophonie, bilan d'ergothérapeute, de neuropsychiatre... ?

Seul un médecin est habilité à lire un tel dossier.

Les parents sont en droit de refuser de donner ce type de renseignements. En effet dans les bilans il y a une anamnèse qui relève de l'intimité de la famille et qui peut jouer en défaveur de l'enfant-élève.

Comment vont être mis les aides spécifiques pour chaque enfant-élève ?

Les réponses pédagogiques et éducatives les plus courantes peuvent être de trois ordres :

- Des aménagements pédagogiques et éducatifs,
- La mise à disposition d'un matériel pédagogique adapté aux besoins de l'élève,
- Un soutien ou une prise en charge spécifique par des professionnels de l'éducation nationale et/ou du secteur médico-social.

J'ai trop vu dans les consignes des services de l'Education Nationale des règles générales non adaptées à chaque enfant-élève comme : ne faites pas lire à voix haute un dyslexique. C'est justifié pour de très nombreux élèves, mais tous les aménagements doivent rester modulables.

Écarter un enfant-élève de cette possibilité peut être vexant. Il est plus positif parfois pour certains de lui faire travailler sa lecture par des méthodes d'enregistrement à la maison pour qu'il puisse participer comme les autres élèves.

L'éducateur spécialisé recouvrera-t-il toutes les situations de handicap ? En général, ils sont spécialisés dans un champ du handicap.

L'équipe pluridisciplinaire de la MDPH doit continuer à faire ce travail de précision pour évaluer les besoins propres de chaque élève.

C - Le PAS et la sortie des « DYS » du champ du handicap

Dans tout le texte du cahier des charges, n'apparaît ni le terme PAP ni celui de PPS. Pourquoi ?

Une phrase relevée dans le cahier des charges du BO N° 27 :

« Lorsque l'évaluation de l'élève à besoins éducatifs particuliers fait apparaître une situation susceptible de présenter ou d'évoluer vers une situation de handicap des interventions médico-sociales ponctuelles peuvent être proposées et co construites avec la famille ».

Dans le cahier des charges, il n'est plus question de besoins spécifiques ni de TND.

Quels seront les recours possibles des familles ? Pourront-elles intervenir dans le processus ? Pourront-elles refuser ?

La loi de 2005 n'est plus respectée. L'école est à nouveau juge et partie.

D - Comment réagir !

Nous souhaitons vous mettre en garde face à ce déploiement.

Si vous le pouvez, renseignez-vous auprès de votre établissement ou école pour savoir ce qui va changer pour votre enfant.

Vous pouvez aussi contacter votre rectorat et le service de l'école inclusive. Une autre possibilité est d'alerter vos sénateurs par écrit. Le PPL doit passer devant le sénat pour être voté.

¹PPL : Projet et Proposition de Loi

²CNCPH : Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées

³PIAL : Pôle Inclusif d'Accompagnement

Pour compléter : le lien de Autisme France :

<https://www.autisme-france.fr/actualites-infos/mise-en-place-des-poles-dappui-a-la-scolarité-pas>

Point de vue de 3 parents



3 - Troubles DYS / TDAH et emploi

Pourquoi faire reconnaître ses troubles DYS/TDAH au travail ?

Même si ces troubles sont « invisibles », ils peuvent avoir un impact important sur :

- la concentration,
- l'organisation,
- la lecture ou l'écriture,
- la gestion du temps ou du stress.

Les faire reconnaître permet de bénéficier d'aménagements pour compenser ces difficultés et mieux s'adapter à son poste de travail.

Comment faire reconnaître ses troubles ?

Il existe deux grandes voies pour cela :

A-La Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH)

C'est la plus connue. Elle est attribuée par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) qu'on appelle maintenant MDA (Maison De l'Autonomie) (ou MVA en Vendée).

Comment l'obtenir ?

- Remplir un dossier MDPH (formulaire + certificat médical détaillé + bilans de paramédicaux),
- Y faire figurer le diagnostic DYS ou TDAH, avec ses conséquences dans le travail.

La RQTH est gratuite, confidentielle et valable jusqu'à 10 ans.

Référence : Code du travail, article L.5213-1 et suivants.

B-L'aménagement du poste sans passer par la RQTH

C'est possible, mais plus fragile juridiquement.

Un salarié peut en parler à son médecin du travail, qui peut :

- Proposer des aménagements,
- Recommander un poste plus adapté.

Mais sans RQTH, l'entreprise n'a pas toujours accès aux aides de l'État pour mettre en place ces adaptations.

À quoi ça sert concrètement ?

Voici les avantages principaux :

Aménagements du poste

- Temps de pause adapté,
- Outils numériques spécifiques (logiciels d'aide à la lecture, à la rédaction...),
- Réduction du bruit ou d'interruptions pour mieux se concentrer.

Aides pour le salarié et l'employeur

- Aides financières via l'AGEFIPH (si secteur privé) ou le FIPHFP (si secteur public),
- Intervention d'un ergonomiste, d'un psychologue du travail, ou d'un conseiller Cap Emploi.

Sécuriser son emploi

- Protection contre le licenciement discriminatoire (loi du 11 février 2005),
- Possibilité d'obtenir un reclassement si nécessaire,
- Meilleure reconnaissance des besoins spécifiques dans les bilans annuels ou formations.

À retenir

Faire reconnaître ses troubles DYS ou son TDAH, ce n'est pas se plaindre ni demander un traitement de faveur, c'est « mieux travailler avec ses différences, et permettre à son entreprise de s'adapter intelligemment ».

QUIZZ VRAI ou FAUX

"Faire reconnaître ses troubles DYS ou TDAH peut aider au travail."

VRAI

Cela permet d'obtenir des aménagements (outils, logiciels, pauses, environnement adapté), d'éviter l'épuisement et de mieux faire respecter ses droits.

"La RQTH est réservée aux personnes en fauteuil roulant ou ayant un handicap visible."

FAUX

les troubles invisibles (comme la dyslexie ou le TDAH) peuvent aussi justifier une RQTH si leur impact est réel dans le travail.

"On peut demander une RQTH dès 16 ans."

VRAI

C'est possible dès 16 ans, ou dès 15 ans si on est en apprentissage. Utile pour les stages, l'alternance ou un premier emploi.

"La RQTH est toujours temporaire, il faut la redemander tous les 5 ans."

FAUX

Depuis 2019, elle peut être attribuée à vie si le handicap est stable et durable (comme certains troubles DYS ou le TDAH).

"Avec une RQTH, l'entreprise peut obtenir des aides pour aménager le poste."

VRAI

Des aides existent via l'AGEFIPH (privé) ou le FIPHFP (public), pour du matériel, des conseils ou des formations.

"Si je n'ai pas de RQTH, je ne peux rien demander."

FAUX

Même sans RQTH, le médecin du travail peut recommander des aménagements, mais l'entreprise n'aura pas accès aux aides spécifiques.

"La RQTH est confidentielle."

VRAI

Seule la personne concernée décide si elle en parle à son employeur. C'est un droit, pas une obligation.

Pour aller plus loin

Apedys 85 a travaillé 1 an pour créer une plaquette à transmettre aux employeurs afin de valoriser les personnes ayant des troubles DYS ou un TDAH dans l'emploi. Vous la retrouverez sur le site de l'association, à télécharger sur cette page : <https://apedys85.org/dys-tdah-et-lemploi/>

Audrey RONCALI

DU RECRUTEMENT À L'INTÉGRATION DES DYS OU TDAH DANS L'ENTREPRISE



VOUS ETES UNE ENTREPRISE ENGAGÉE ET RESPONSABLE, POUR LAQUELLE LES **VALEURS HUMAINES** SONT IMPORTANTES. VOUS RECHERCHEZ DES **TALENTS DIVERSIFIÉS**, PENSEZ AUX PERSONNES DYS ET TDAH.

LES TROUBLES SONT :

TDAH : déficit de l'attention, l'organisation, l'anticipation, la planification
 Dyslexie : trouble du langage écrit
 Dysphasie : trouble du langage oral
 Dyspraxie : difficulté de coordination des gestes
 Dyscalculie : altération des capacités de calcul
 Dysgraphie : altération de l'écriture
 Dysorthographe : altération de l'orthographe

QUI SONT-ILS ?

Les personnes DYS ou TDAH sont porteuses d'un Trouble du Neuro Développement (TND), trouble qui apparaît in utero et persiste tout au long de la vie.

AU SEIN D'UNE ENTREPRISE, IL EST INDISPENSABLE DE BIEN SE COMPRENDRE POUR BIEN TRAVAILLER ENSEMBLE.

LEURS ATOUTS, VALIDÉS PAR LES SCIENTIFIQUES

- Bonne expression orale
- Empathie
- Pensée multidimensionnelle
- Aptitude à traiter de manière holistique
- Capacité à mettre en place des stratégies de compensation
- Travailleur
- Déterminé
- Persévérant
- Créativité
- Leadership
- Débrouillard

LES CLÉS POUR UNE INTÉGRATION RÉUSSIE

- Sensibiliser les collègues
- Faire intervenir des spécialistes ou des associations pour témoigner

DES IDÉES D'ADAPTATION ET DES BÉNÉFICES POUR TOUS

- Préconiser l'outil informatique de reconnaissance vocale, correcteur orthographique
- Faciliter les processus de travail (éviter les mails trop longs, les imprévus, les urgences)
- Favoriser les réunions ritualisées en expliquant clairement les objectifs
- Envoyer un compte-rendu de la réunion en soulignant les points importants et les actions à réaliser
- Offrir un environnement de travail au calme plutôt que les open spaces
- Anticiper le besoin des personnes
- Disposer d'une feuille de route des pratiques, des ressources et organismes de soutien

PLUS D'INFORMATIONS SUR LES TROUBLES DYS ET TDAH

<https://apedys85.org>



4 - Témoignage

La grand-mère de Téo a beaucoup utilisé notre permanence téléphonique, dont le rôle est bien de répondre aux questionnements des familles. Ses questions alternent sur l'explicatif des "troubles" de son petit-fils : dyslexique, dysorthographique, dyspraxique et TDAH sous traitement et les inquiétudes par rapport au devenir de ce jeune.

En premier lieu, les échanges eurent lieu pour expliquer comment le traitement fonctionne en France, avec une analyse fine de la durée de vie du traitement dans la journée, assez souvent des pauses de traitement le week-end et pendant les vacances scolaires. Plusieurs années plus tard, la conclusion fut que ce traitement fut une chance pour Téo.

Le rôle des aides par un psychologue comportementaliste fut aussi souligné plus tard, son rôle étant d'aider à ressentir les ruptures attentionnelles et de permettre de mettre en place des stratégies de contournement adaptées. Ah, que d'échanges sur ce sujet ! Mais ces échanges ont permis d'apaiser le questionnement familial.

L'autre grand thème de questionnement était le devenir potentiel de ce jeune. L'inquiétude de la famille portait sur les lacunes de ce jeune. Et oui, il avait beau connaître les règles, il ne les appliquait pas. Désespoir familial sur ce qui n'est que l'expression du trouble d'apprentissage !

L'acceptation du trouble fut longue pour cette famille. Le constat restait continuellement : il n'a pas les bases et on ne le fait jamais redoubler ! Le pire moment fut l'attente du passage au collège, avec ce souhait familial d'un redoublement avant.

Certaines familles acceptent le trouble et leur rôle d'aidant familial en une semaine, d'autres ont besoin de plus de 10 ans de progression, c'est complexe.

Et finalement Téo réalisa son cursus au collège, pas à pas, sans redoublement, avec l'aide d'une ergothérapeute qui facilita son accès aux outils de contournement du langage écrit.

La famille par inquiétude préféra choisir et lui faire choisir la voie professionnelle. Il trouva sa place et se réalisa en boulangerie, avec une RQTH pour la période d'alternance et la première entrée en vie professionnelle ; adulte multi troubles inséré en société.



ÇA SE PASSE DANS NOS ASSOS !

APEDYS Isère



APEDYS 2 Savoies

Samedi 28 juin

Une formation organisée sur les outils informatiques pour contourner les troubles DYS (Dragon, Antidote, souris scanner...)

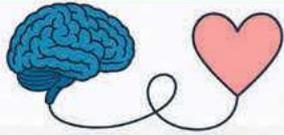


APEDYS Hauts de France

Le 12 juin : Une rencontre organisée par la bibliothèque d'une petite ville de l'agglomération lilloise . Des parents à la fois contents d'être informés sur leurs droits et ceux de leurs enfants, sur les différents outils ,sur les aménagements et un peu déçus de ne pas avoir appris tout cela plus tôt ...

Gagner en estime de soi, découvrir et se réconcilier avec son fonctionnement singulier
dans les apprentissages ?

Atelier découverte d'1h de la gestion mentale pour faire l'expérience de cette démarche respectueuse de chacun et des bénéfices que vous pourriez y trouver.



Venez découvrir la gestion mentale au service des apprentissages
le VENDREDI 27 JUIN 2025 de 19h30 à 21h
Maison des Associations
Rue Jean Bart à LILLE (métro République)

La salle étant dimensionnée pour 20 personnes max, merci de vous inscrire par mail : mieux.apprendre@lilo.org ou apedysndtr@gmail.com

Atelier organisé par les associations :
APEDYS Hauts de France, DFD, Avenir Dysphasie, APS Association Phobie scolaire.

Animation : **Charline Vornheim**
Praticienne certifiée en Gestion Mentale

APEDYS 85

Le 13 juin, Julie, Laurence, Valérie, Peggy, Nathalie, (toutes du 85) Emmanuelle (Apedys 49) et moi (Audrey) étions au salon de la compensation organisée par Cap Emploi 85.

Une super journée pour sensibiliser aux besoins des DYS et TDAH dans l'emploi.

Auprès d'entreprises, de référents handicap, de salariés du médico-social, médecins du travail, France travail... une grande richesse. Nous avons un stand sur le forum et une salle pour animer le jeu (80 personnes sur la journée).



Le stand était complet toute la journée. Les retours positifs étaient tous unanimes. C'était topissime. On s'est senties utiles à œuvrer pour l'avenir de nos enfants et pour les adultes concernés. ❤️

Super moment aussi pour aider Emmanuelle à relancer le 49. 😊❤️

150 documents sur le permis 150 sur la RQTH et 200 plaquettes « DYS, TDAH et emploi » distribués.

LE CAFÉ DES PARENTS
Parlons de nos enfants DYSLexiques

LE 12 JUIN 2025 DE 19H15 A 21H
BIBLIOTHEQUE DE TOUFLERS

- échanger avec l'APEDYS 59 : association de parents et d'enfants dyslexiques
- échanger entre parents et professionnels de santé, partager nos connaissances
- repartir avec une liste de contacts et des outils



Je repère que mon enfant est dyslexique ou j'ai un doute, quelles ressources ai-je à ma disposition ?

AVEC LA PARTICIPATION DE :
+ ASSOCIATION VIVRE ET LIRE A TOUFLERS
+ PRESIDENTE APEDYS



inscription
TNEO 01 06 31 27 12 2





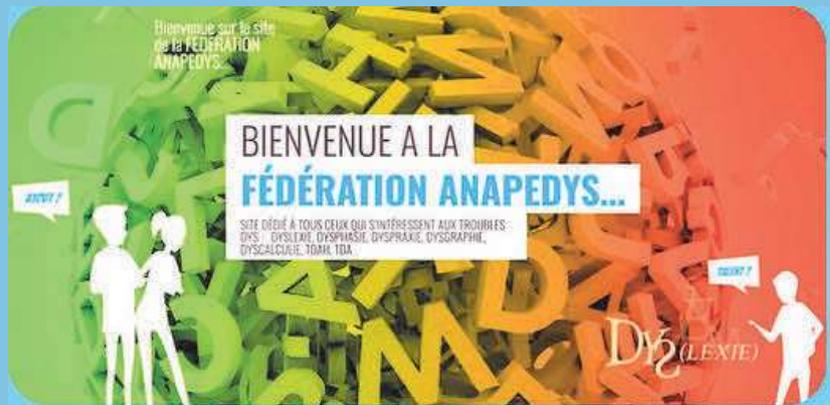
Laure 9 ans: "la terre est divisée en deux hémisphères Nord et Sud !"



Pour encourager les jeunes dys et leurs familles, merci de nous envoyer des témoignages de jeunes adultes dys heureux et épanouis dans leur profession. Nous les publierons avec plaisir !

APEDYSNPDC@GMAIL.COM

CONTACTS



Fédération : 07 55 63 33 32

contact@anapedys.org

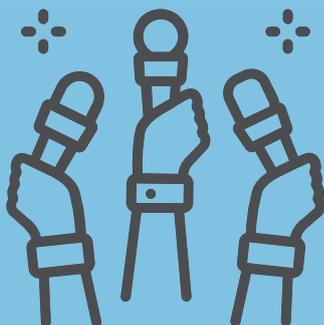
<https://www.anapedys.org/>

Suivez la fédé sur Facebook

<https://www.facebook.com/Anapedys>

et votre asso locale sur ses réseaux.

Vos assos ici : <https://www.anapedys.org/des-associations-membres/>



Vous avez une idée d'article ?
Des photos de vos actions ?
Contactez l'équipe du journal.